



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

monuments commémoratifs

Question écrite n° 14787

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les résultats d'un sondage émanant de l'Union des étudiants juifs de France. Il apparaît que 67 % des 15-17 ans, 60 % des 18-24 ans, et 57 % des 25-34 ans ignorent la rafle du Vel d'Hiv. Cette méconnaissance d'un fait dramatique de notre histoire contemporaine mérite d'être corrigée. Dans Le Loiret, les communes de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers étaient des camps de transit et les jeunes sont étroitement associés à la commémoration de ce sinistre évènement. Elle lui demande donc de tout faire pour que les jeunes Français n'ignorent pas cette page sombre de notre histoire.

Texte de la réponse

Les arrestations massives des 16 et 17 juillet 1942, dites rafle du Vel d'hiv, s'inscrivent, en France, au coeur même du processus de mise en oeuvre du génocide des juifs d'Europe. Elles ressortissent pleinement en ce sens de l'enseignement de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale donné à chaque niveau du cursus scolaire, de l'école élémentaire au lycée. Parfois nommément évoquées, comme par exemple dans le programme d'histoire de la classe de première de la voie professionnelle, leur enseignement s'ancre également dans les programmes d'histoire lorsque ceux-ci introduisent, selon les âges et les niveaux, une réflexion plus approfondie sur le régime de Vichy et les choix qui ont conduit à la collaboration ou à la résistance. Par ailleurs, en 2011, le ministère de l'éducation nationale a apporté tout son soutien à la création, par le Mémorial de la Shoah, d'un site internet intitulé « Enseigner l'histoire de la Shoah ». Ce site est destiné aux enseignants de l'école élémentaire, du collège et du lycée. S'appuyant sur les programmes scolaires, il met à la disposition des équipes pédagogiques de nombreuses ressources, directement utilisables en classe, relatives à l'histoire de la Shoah et à son enseignement. Chaque année depuis 2003, enfin, la Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité (27 janvier), est l'occasion pour la communauté éducative d'engager une réflexion sur la Shoah et les génocides, et de rappeler les valeurs humanistes qui fondent notre démocratie. Le ministère de l'éducation nationale incite, par une note de service, l'ensemble des équipes pédagogiques à se mobiliser pour mener des actions éducatives locales sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14787

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er janvier 2013](#), page 32

Réponse publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12384